

DEPARTEMENT : **Du RHÔNE**
ARRONDISSEMENT DE : **LYON**
CANTON DE : **VAUGNERAY**
COMMUNE DE : **COISE**

Envoyé en préfecture le 17/12/2022
Reçu en préfecture le 17/12/2022
Publié le 
ID : 069-216900621-20221215-06_12_22-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 15/12/2022

Date de convocation : 09/12/2022

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Président : Philippe BONNIER, Maire

Secrétaire élue : Adeline DURAND

Étaient présents : Philippe BONNIER, Joël GUINAND, Pascal MURIGNEUX, Adeline DURAND, Arnaud MOUNIER, Eliane MURIGNEUX, Delphine CHILLET, Bernadette MARTIN, Guillaume SOUBEYRAND, Yoan MAMMERI, Lionel RICHARD, Valérie VENET, Marie Agnès FAYOLLE

Étaient excusés : Aurélie CARTERON, Pierre Emmanuel GRANGE

N° 06.12.22

OBJET : **Approbation convention avec SUEZ relative à la pose d'un récepteur de télé relevé sur le toit de la Chapelle**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la convention établie par SUEZ relative à l'installation d'un dispositif de relevé automatisé des compteurs à distance qui permet la transmission automatique des index de consommation vers un système informatique centralisé.

Il explique que des émetteurs doivent être placés directement sur les compteurs d'eau des clients souscripteurs et des récepteurs sont reliés par câble à des antennes réceptrices qui doivent être installées en hauteur, sur les toits, et qui permettent de récolter les données transmises par les émetteurs de tous les compteurs d'eau.

Le point le plus haut identifié est La Chapelle 15 Chante Grillet, 69590 Coise.

Par ailleurs, l'installation de ce système nécessitant une installation électrique. Il est proposé à la commune une indemnisation d'un montant de 300 €

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer quant à la mise en place de ce système.

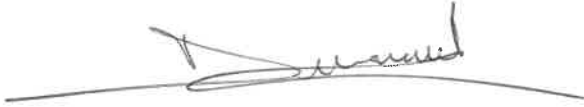
LE CONSEIL MUNICIPAL
Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
& après en avoir délibéré

1°- APPROUVE le projet de convention

2°- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré aux, jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
Adeline DURAND



Envoyé en préfecture le 17/12/2022

Reçu en préfecture le 17/12/2022

Publié le

ID : 069-216900621-20221215-06_12_22-DE



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Philippe BONNIER

